

Règlement graphique n°1 Zonage

Bréville

Présenté le 29 mai 2018
Arrêté le
Enquête publique
Approuvé le
Nom du Prés. de GTM

Pièce n°

1 2 3 4 5

géostudio gamma

zAD

capla

Granville
Terre & Mer
Communauté de Communes

1. ZONES

Zone Urbaine (U)

- Ua2 : centre-bourg des autres communes
- Ub : secteur résidentiel
- Ua2a : secteur résidentiel (commerce autorisé)
- Ue : secteur d'équipements
- Uh : hameau non littoral densifiable
- Uhl : hameau littoral densifiable
- Uk : secteur urbain touristique

Zone à Urbaniser (AU)

- 1AUh2 : zone à urbaniser à vocation d'habitat sur les communes hors Bréhal, Donville-les-Bains, Granville et Saint-Pair-sur-Mer

Zone Agricole (A)

- A : zone agricole
- Ap : zone agricole protégée

Zone Naturelle (N)

- Nr : zone naturelle
- Nerf : Espace remarquable du littoral
- Ma1 : secteur de golf (constructible)
- Ma2 : secteur de golf (non constructible)
- Np : zone naturelle protégée pour des raisons paysagères et écologiques

2. PRESCRIPTIONS

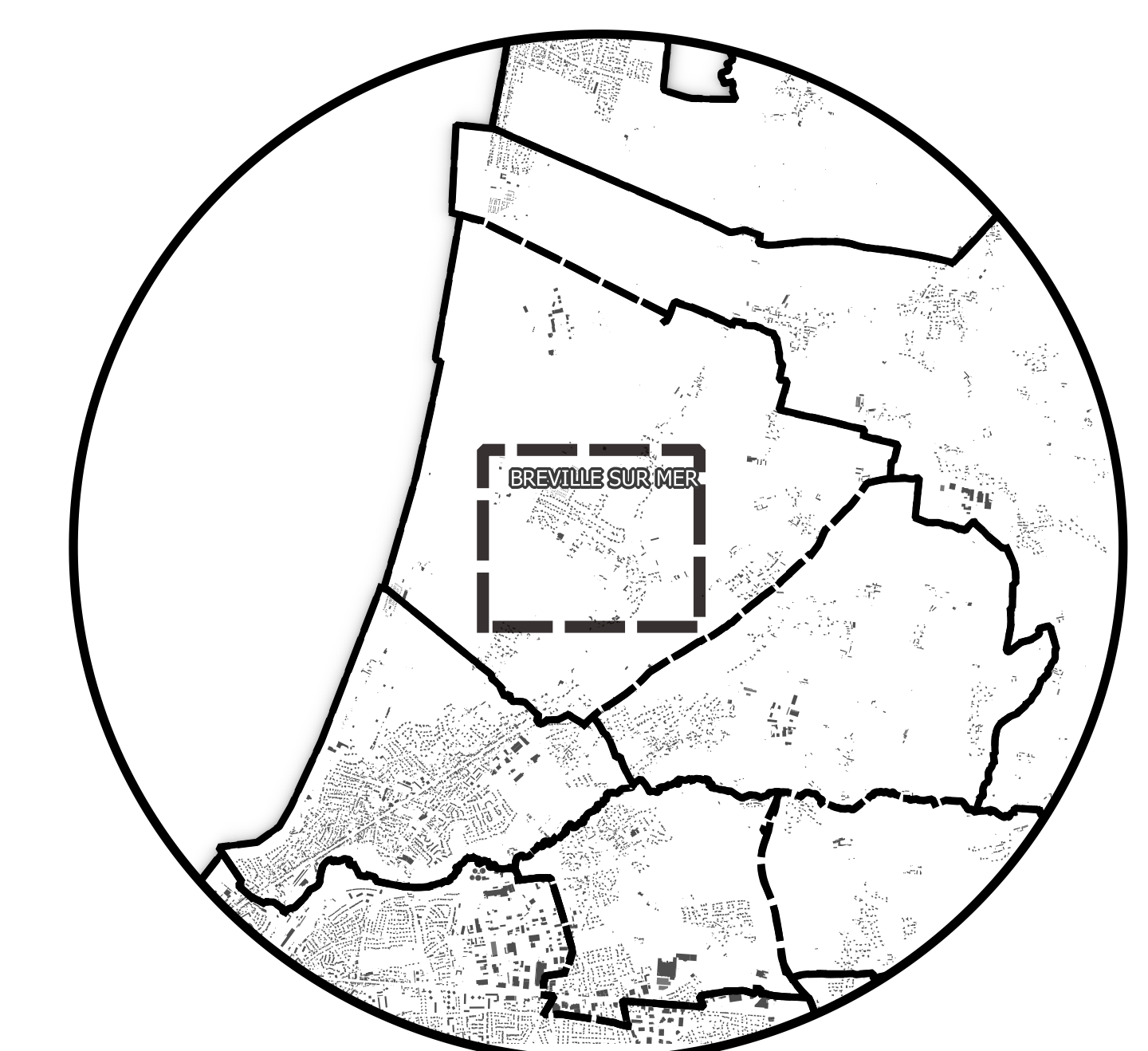
- Emplacement réservé (L.151-41 CU)
- Orientation d'Aménagement et de Programmation (L.151-6, L.151-7 et R.151-8 CU)

3. HABILITAGE

- Limites parcellaires
- Bâti dur
- Bâti léger

4. AUTRES INFORMATIONS

- Nouvelle construction, non cadastrée



Zoom plan de zonage n°1
Version pour arrêté